

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 11 mars 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1306489A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 21 février 2013 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure, entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 mars 2013.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
J.-P. KIHLE

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur « assurances »,
E. LACRESSE

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,*
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
A. PHÉLEP

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 4 août 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Vabres-l'Abbaye (2).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 16 avril 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Villeneuve-Saint-Nicolas (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Cugnaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 3 juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Bourg-Saint-Bernard (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 13 juin 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Castéra-Vignoles (1).

DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Saint-Jean-Poutge.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2011 au 30 juin 2011*

Communes de Callian, Laveraët (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2011 au 30 septembre 2011*

Commune de Barran (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Roquelaure (1).

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Sainte-Colombe-de-Villeneuve.

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 23 mai 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Boussois (1).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 3 juin 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Meaux (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 24 juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Maurens-Scopont.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Saint-Saturnin-lès-Apt (4).

A N N E X E II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} septembre 2011 au 31 octobre 2011*

Commune de Gauchy.

DÉPARTEMENT DE L' ARDÈCHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 18 juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Berrias-et-Casteljau.

DÉPARTEMENT DE L' AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2011 au 31 octobre 2011*

Commune de Comigne.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 3 juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Martigues.

DÉPARTEMENT DU CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Chavannes.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2011 au 31 août 2011*

Commune de Saint-Séverin-d'Estissac.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Villeneuve-Saint-Nicolas.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Vergoignan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 30 septembre 2011*

Commune de Callian.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Communes de Laveraët, Saint-André.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2011 au 30 décembre 2011*

Commune de Barran.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 3 juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Monfort.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 10 juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Maupas.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 4 juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Montpellier.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 9 juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Portiragnes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 juillet 2011 au 15 septembre 2011*

Commune de Saint-Gély-du-Fesc.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Meslay.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 30 novembre 2011*

Commune de Beaugas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2011*

Commune de Sainte-Colombe-de-Villeneuve.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Faulquemont.

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Boussois.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Meaux.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Fressines.

DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 août 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Souel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 15 juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Fénols.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 19 juin 2011 au 31 décembre 2011*

Commune d'Apt.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2011 au 31 octobre 2011*

Commune de Saint-Ouen.